

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 MAI 2013

VOLUME 100

ROSA FANIZZI et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal
Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour Ville de Laval
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
GILLES THÉBERGE	7
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	7

LISTE DES PIÈCES

PAGE

█	█	█
	█	
	█	
	█	
	█	█
█	█	
	█	
	█	
	█	
	█	█
█	█	
	█	
	█	
	█	█

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 M. GILLES THÉBERGE :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Théberge. Est-ce que les
12 procureurs pourraient s'identifier, s'il vous
13 plaît?

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

16 Me KEITH RITI :

17 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
20 Procureur général du Québec.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

23 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

24 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine, Ville de Laval.

25 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

1 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval.

2 M. YURI TREMBLAY :

3 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
4 municipalités du Québec.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

7 Me DENIS HOULE :

8 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
9 l'Association des constructeurs de routes et grands
10 travaux du Québec.

11 Me SIMON LAPLANTE :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

13 Simon Laplante pour l'Association des constructeurs
14 de routes et grands travaux du Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me MARCO LABRIE :

19 Bonjour. Marco Labrie pour le Barreau du Québec.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Je vais vous assermenter.

22

23

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES THÉBERGE, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[1]** Alors...

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Bonjour. Monsieur Théberge, vous avez commencé
14 à rendre témoignage jeudi dernier. Vous nous avez
15 parlé de votre parcours professionnel. Vous nous
16 avez mentionné avoir occupé une partie de votre
17 carrière chez Sintra et d'avoir quitté par la suite
18 pour occuper chez Valmont Nadon Excavation. Donc,
19 si on revient à la période où vous étiez chez
20 Sintra, on en était à parler du moment où Sintra,
21 là, tente de percer, pardon, le marché de Montréal
22 et au niveau de l'asphalte. On a arrêté au moment
23 où vous nous relatiez là, différentes choses
24 relativement à l'asphalte, mais si on revenait plus
25 précisément au moment où Sintra obtient un contrat

1 de réfection d'une rue, voulez-vous nous dire
2 comment ça se produisait là, dans... comment ça se
3 déroulait dans les faits? Je comprends que vous
4 soumissionniez, vous gagniez le contrat. Par la
5 suite là, en fait, dans tout ce processus-là,
6 comment ça se déroulait?

7 R. Avant la soumission, on se répartissait, si on
8 veut, les projets de plein air et revêtement de
9 chaussée. Et quand on était la compagnie gagnante,
10 on transmettait aux non-gagnants les... des
11 chiffres pour leur soumission. Et quand on obtenait
12 la soumission, il y a une partie que l'on faisait
13 nous-même, tout le planage et le revêtement
14 bitumineux, on faisait ça nous-même, Sintra. Et la
15 sous-traitance était donnée au point de vue de
16 réparation des trous d'homme et les trottoirs. On
17 recevait par fax des prix de trottoirs et de trous
18 d'homme soit nous par BP Asphalte ou Mivela
19 Construction.

20 Q. **[3]** Pourquoi tous les travaux n'étaient pas
21 exécutés par Sintra? Pourquoi vous deviez en donner
22 en sous-traitance?

23 R. On en donnait en sous-traitance parce qu'on n'avait
24 pas d'équipe pour faire les trottoirs.

25 Q. **[4]** Et comment ça se produisait, là, dans le cadre

1 du processus d'appel d'offres, les soumissions qui
2 étaient... qui vous étaient proposées soit par
3 Mivela ou par BP Asphalte? Comment ça se déroulait
4 tout ça?

5 R. Bien, on recevait leur prix avant l'ouverture des
6 soumissions soit par Mivela ou BP Asphalte. On
7 prenait... on rentrait dans notre soumission les
8 prix unitaires dans notre bordereau de soumission.
9 Soit c'était BP Asphalte ou c'était Mivela qui nous
10 transmettait les prix, mais on avait, nous, on
11 travaillait strictement avec ces deux entreprises-
12 là à Montréal.

13 Q. **[5]** Pour quelle raison?

14 R. Bien, je ne la connais pas tellement la raison,
15 mais c'étaient des entreprises qui travaillaient
16 bien et que les résultats... ils avaient beaucoup
17 d'équipements et de personnels, ça fait qu'on peut
18 dire qu'ils livraient la marchandise. C'était très
19 bien fait.

20 Q. **[6]** D'accord. Vous dites qu'il y avait de la sous-
21 traitance au niveau des... de la réparation des
22 trous d'homme et des trottoirs. Est-ce que, quand
23 vous parlez de Mivela et BP Asphalte, est-ce que
24 c'était pour les deux travaux en sous-traitance ou
25 c'était...

1 R. Bien, les deux...

2 Q. [7] ... spécifiquement pour un?

3 R. Les deux entreprises faisaient la même chose.

4 Q. [8] C'est-à-dire?

5 R. Aussi bien les trous d'homme que les trottoirs.

6 Q. [9] O.K. Et comment ça se produisait là, les
7 négociations pour déterminer qui allait faire la
8 sous-traitance?

9 R. Premièrement, il n'y avait pas de négociation à
10 faire, on recevait le prix de un ou de l'autre. On
11 recevait leur... normalement, on recevait les deux
12 prix et on prenait le plus bas. On n'avait pas des
13 négociations, aucune négociation à faire.

14 Q. [10] BP Asphalte était représenté par qui?

15 R. Monsieur Joe Borsellino.

16 Q. [11] Et pour Mivela Construction?

17 R. Monsieur Milioto.

18 Q. [12] D'accord. Comment... Est-ce que vous avez déjà
19 rencontré monsieur Milioto? Vous en avez parlé la
20 semaine dernière, relativement au contexte de
21 l'événement de l'attentat, ou il y avait eu des
22 méfaits chez votre voisin, mais dans le contexte de
23 la sous-traitance, est-ce que vous avez déjà eu des
24 rencontres avec monsieur...

25 R. Oui. J'ai eu peut-être deux ou trois rencontres

1 avec monsieur... avec les deux, soit monsieur de
2 BP Asphalte, monsieur Borsellino, ou monsieur
3 Mivela. C'était pour... La première raison, c'était
4 parce qu'on leur donnait des projets, et
5 deuxièmement, c'était pour me présenter, comme quoi
6 je représentais Sintra. Il n'y avait pas d'autre
7 raison.

8 Q. **[13]** O.K. Alors quand les travaux étaient exécutés,
9 soit par Mivela ou par BP Asphalte, est-ce qu'il y
10 avait une redevance à verser à quiconque?

11 R. Il n'y avait aucune redevance de notre part à
12 verser à quiconque.

13 Q. **[14]** D'accord. Et pour quelle raison il n'y avait
14 pas de redevance?

15 R. Bien, la raison, c'est que personne ne nous a
16 demandé de redevance, ça fait qu'on n'en versait
17 pas.

18 Q. **[15]** Ces deux personnes, Mivela Construction et
19 BP Asphalte, étaient reliées à des entrepreneurs au
20 niveau de la construction à Montréal, qui était en
21 lien avec d'autres constructeurs dont vous nous
22 avez... d'autres entrepreneurs dont vous nous avez
23 parlé la semaine dernière. C'était quoi les
24 relations que vous aviez avec eux, qui faisaient en
25 sorte que vous puissiez continuer de travailler un

1 peu dans le monde de l'asphalte?

2 R. Bien, je ne comprends pas tellement votre question.

3 Q. **[16]** O.K. Pour quelle raison vous faisiez affaire
4 avec ces deux entreprises? Vous nous dites « On ne
5 pouvait pas faire... On n'avait pas l'équipement
6 nécessaire, Sintra », mais d'autres raisons pour
7 lesquelles vous faisiez affaire avec eux?

8 R. Bien, tout à l'heure je l'ai exprimé, c'était des
9 entreprises qui étaient à Montréal, c'était des
10 gens qui étaient dans les trottoirs, et qui
11 faisaient un excellent travail. Ils nous donnaient
12 un prix... Je pense que le prix rencontrait le
13 marché, et on leur donnait les trottoirs. C'était
14 comme ça, c'était... C'était la coutume.

15 Q. **[17]** Et elle était basée sur quoi, cette coutume-
16 là?

17 R. Bien, eux étaient habitués de travailler à
18 Montréal, étaient habitués de connaî... Ils
19 connaissaient le devis, ils connaissaient les
20 règles de Montréal, comment on travaillait à
21 Montréal. Puis...

22 (09:37:50)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[18]** Ça ne devait pas être les deux seuls qui
25 connaissaient comment poser du bitume à Montréal?

1 R. Ah, c'est les trottoirs, ça.

2 Q. [19] Les trottoirs... Excusez-moi, les trottoirs.

3 R. Non, non, non. Sûrement, ce n'était pas les deux
4 seuls, mais c'était les deux seuls qui, à nous, en
5 tout cas, chez Sintra, nous donnaient des prix.

6 C'était les deux seules entreprises qui nous
7 donnaient des prix, et dont...

8 Q. [20] Mais... O.K., parce que c'était vous qui leur
9 demandiez à eux deux seuls?

10 R. Oui, on leur demandait à eux de nous transmettre
11 des prix.

12 Q. [21] Et pourquoi vous n'en demandiez pas également
13 à d'autres, qui faisaient, qui étaient capables
14 d'installer des trottoirs? Je pense, là, que... Il
15 me semble que la question...

16 R. Bien, il vient un temps... Il vient un temps,
17 Madame la Présidente, qu'on s'habitue à travailler
18 avec un sous-traitant. Et quand on trouve qu'il
19 travaille bien, on continue de travailler avec lui.

20 Q. [22] Auriez-vous pu travailler avec quelqu'un
21 d'autre?

22 R. Oui Madame.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. [23] Avec qui vous auriez pu travailler?

25 R. Bien, les autres gens qui faisaient des trottoirs à

1 Montréal, là. Il y avait CSF, je pense, qui fait
2 des trottoirs. En tout cas, vous les avez déjà
3 nommés ici à la Commission, là. Je ne me souviens
4 pas de tous les noms.

5 Q. **[24]** Est-ce que vous avez déjà essayé de ne pas
6 faire affaire avec Mivela Construction ou
7 BP Asphalte?

8 R. Non. Je n'ai jamais essayé de faire... de ne pas
9 faire affaire avec eux. Je pense, quand... Chacun
10 est un peu dans son domaine. Eux ils sont dans les
11 trottoirs, moi je suis dans l'asphalte.

12 Q. **[25]** Qu'est-ce que vous entendiez dire au niveau
13 des entrepreneurs, au niveau de la pose de
14 trottoirs? Parce que c'est un domaine qui était
15 intrinsèquement lié au vôtre? Qu'est-ce que vous
16 entendiez dire?

17 R. Bien, j'entendais dire que nous on est dans
18 l'asphalte, puis eux sont dans les trottoirs.

19 Q. **[26]** Qu'est-ce que ça veut dire, ça?

20 R. Ça veut dire que, chacun chez soi.

21 Q. **[27]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

22 R. Ça veut dire que moi je suis dans l'asphalte, eux
23 sont dans les trottoirs.

24 Q. **[28]** Est-ce qu'on comprend de ça que si on veut la
25 paix, une certaine paix, vous demeurez dans

1 l'asphalte, donc vous ne faites pas de trottoirs,
2 puis vous leur laissez les trottoirs?

3 R. C'est exact.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[29]** Est-ce qu'on doit comprendre que si vous aviez
6 voulu faire des trottoirs, vous n'auriez pas pu?

7 R. C'est une bonne question, mais j'ai de la misère à
8 vous répondre. Premièrement, on n'avait pas de
9 personnel, puis deuxièmement, je ne pense pas qu'on
10 voulait se lancer dans les trottoirs.

11 Q. **[30]** Pour une question philosophique, ou...

12 R. Une question... Il peut y avoir deux questions. Une
13 question de... Si eux ne venaient pas dans
14 l'asphalte, nous on n'allait pas dans les
15 trottoirs. Et...

16 Q. **[31]** Donc, c'était une chasse gardée.

17 R. C'était une chasse gardée de part et d'autre. C'est
18 le vrai mot.

19 Q. **[32]** Qui entravait, en quelque sorte, la libre
20 compétition.

21 R. Oui Madame.

22 Q. **[33]** O.K.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[34]** Elle était établie comment, cette chasse
25 gardée? Pourquoi vous...

1 R. Bien, lorsqu'on veut que les choses fonctionnent,
2 on ne peut pas être dans tous les domaines. Il faut
3 que chacun demeure dans son domaine.

4 Q. **[35]** Quand vous dites quand on veut que les choses
5 fonctionnent, vous voulez dire quoi?

6 R. Bien, la... Pour l'harmonisation des projets,
7 lorsqu'on veut que ça fonctionne, il faut que
8 chacun demeure dans son...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[36]** Alors on parle toujours de collusion.

11 R. Exactement.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[37]** Donc, vous dites que pour que la collusion
14 puisse fonctionner dans le monde de l'asphalte et
15 atteindre les objectifs recherchés, il faut laisser
16 les gens des trottoirs ensemble. Qu'est-ce qu'il en
17 était relativement à leur entente au niveau des
18 trottoirs?

19 R. Bon, au niveau des trottoirs, je n'ai jamais
20 assisté à leur rencontre comme tel, mais il était
21 convenu entre nous que les trottoirs faisaient leur
22 affaire et nous on faisait notre affaire.

23 Q. **[38]** Les trottoirs faisaient leur affaire et
24 c'était qui ça les trottoirs, c'était relié à
25 quel... à quel individu, c'était quel monde, le

1 monde des trottoirs?

2 R. Bien je ne sais pas, il y avait cinq ou six
3 entrepreneurs de trottoirs à Montréal, c'était
4 relié à eux. Les trottoirs leur appartenaient,
5 c'est eux qui faisaient les trottoirs pour les
6 entrepreneurs en asphalte à Montréal.

7 Q. **[39]** D'accord. Vous nous avez parlé de BP, de
8 Mivela, de SF?

9 R. Je pense que j'ai dit CSF.

10 Q. **[40]** Oui, excusez?

11 R. Il y en avait d'autres là, mais je ne les ai pas
12 moi par coeur.

13 Q. **[41]** O.K.

14 (09:41:04)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[42]** Alors, si on comprend bien ce que vous nous
17 dites, c'est que des cinq entrepreneurs ou
18 entreprises qui faisaient affaire dans les
19 trottoirs à Montréal, ils étaient, ils se
20 coordonnaient toujours avec soit Mivela ou avec BP?
21 C'est ce que vous nous dites?

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. **[43]** O.K. Est-ce que vous avez noté qu'ils se
24 coordonnaient l'un l'autre, parce que vous dites
25 que vous preniez toujours celui qui avait le prix

1 le plus bas, est-ce que justement il y avait une
2 alternance dans le...

3 R. À l'occasion il y avait une alternance entre les
4 deux entrepreneurs, mais comme eux savaient que
5 nous on faisait de la collusion, sûrement qu'ils en
6 faisaient entre eux, eux autres aussi.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Q. **[44]** Vous avez la conviction, Monsieur Théberge,
9 qu'ils en faisaient de la collusion les gens des
10 trottoirs?

11 R. Moi j'ai la conviction, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[45]** Je vais vous poser une autre question dans un
14 autre domaine puis après ça je vais laisser maître
15 Roy poursuivre. Est-ce que, Monsieur Théberge, vous
16 pourriez nous dire si la qualité du bitume, la
17 qualité de l'asphalte était ainsi faite que les
18 trottoirs, pas les trottoirs, mais l'asphalte
19 devait être refaite à chaque année, bien entendu il
20 y a les nids de poule et il y a la température qui
21 y fait. Mais est-ce qu'il, est-ce que la qualité de
22 l'asphalte y fait pour quelque chose?

23 R. Moi, je ne suis pas un grand spécialiste en
24 asphalte, il y a des gens qui sont très bien formés
25 pour vous répondre à cette question-là. Mais moi je

1 pense que depuis, d'année en année, les raffineries
2 comme tel raffinent de plus en plus le produit brut
3 avec un système de « crackers », ils vont
4 rechercher tout ce qu'ils peuvent dans le produit
5 brut pour faire des huiles et qu'est-ce qui reste
6 comme résidu est envoyé pour faire de l'asphalte.
7 On pourrait dire c'est comme tu prends un citron
8 puis plus que tu le presses, moins qu'il va en
9 sortir à l'autre bout. Et qu'est-ce qui sort
10 vraiment des raffineries est moindre qualité
11 qu'avant, selon moi.

12 Q. **[46]** O.K. Et est-ce que vous diriez aussi que le
13 fait d'avoir de l'asphalte ou du bitume de moindre
14 qualité, est-ce que vous ne diriez pas aussi qu'en
15 quelque part ça pouvait être fait volontairement
16 pour justement permettre que les contrats se
17 renouvellent d'année en année et pour faire sûr
18 qu'on ne manque pas de contrat?

19 R. Je ne penserais pas que ça allait jusque là, mais
20 les producteurs d'asphalte n'ont pas le choix de
21 s'approvisionner aux raffineries. Voici le produit
22 qu'on vous vend. On n'en a pas d'autre. Ça fait que
23 ça avait deux effets, c'est sûr que le produit
24 n'est pas bon, tu l'utilises, tu refais encore
25 l'asphalte d'année en année. Ça vient se marier un

1 dans l'autre.

2 Q. **[47]** Depuis combien de temps diriez-vous qu'il y a
3 une baisse de la qualité du produit?

4 R. Au moins depuis un bon... une bonne dizaine
5 d'années, oui, si ce n'est pas plus, si ce n'est
6 pas un peu plus.

7 Q. **[48]** Alors, donc, ce facteur-là contribue à la
8 multiplication des nids-de-poule à Montréal?

9 R. Oui, Madame. Et aussi l'infrastructure de la Ville,
10 qu'est-ce qu'on retrouve aussi au point de vue
11 drainage à Montréal et beaucoup d'autres facteurs
12 qu'à part que le ciment asphalté aussi.

13 Q. **[49]** O.K. Mais ce n'est pas juste à Montréal non
14 plus?

15 R. Non.

16 Q. **[50]** Parce que j'imagine que le bitume qui est
17 fait, il est fait partout?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[51]** Donc, la qualité des routes de façon générale
20 au Québec est sujette à ce que les raffineries
21 fournissent, c'est ça?

22 R. C'est exact, oui.

23 Q. **[52]** Merci.

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. **[53]** On a donc pu parler d'une chasse gardée dans

1 le monde des trottoirs. Si maintenant on parle de
2 chasse gardée au niveau de d'autres municipalités
3 ou d'autres arrondissements, toujours dans la
4 période où vous étiez chez Sintra entre mille neuf
5 cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux mille
6 (2000), vous penseriez à quel autre secteur?

7 R. Bon, on peut dire, on peut vous répondre un peu à
8 cette question-là, les gens qui travaillaient en
9 trottoirs à Montréal, travaillaient en trottoirs à
10 Montréal ne travaillaient pas en trottoirs sur la
11 rive sud ni sur la rive nord, il y avait d'autres
12 entrepreneurs pour le nord et le sud et le privé et
13 le public pour les villes.

14 Q. **[54]** Si je vous parle de Verdun, l'arrondissement
15 de Verdun maintenant, mais entre quatre-vingt-
16 quinze (95) et deux mille (2000) c'est la
17 municipalité de Verdun, qui travaillait à Verdun?

18 R. Premièrement Verdun était un secteur un peu
19 privilégié, il était privilégié, ils avaient un
20 seul entrepreneur eux, qui était l'entreprise
21 Catcan. Donc, il faisait tous ses travaux lui-même,
22 incluant les trottoirs.

23 Q. **[55]** Catcan, qui était le représentant de Catcan?

24 R. Monsieur Tony Catania.

25 Q. **[56]** Vous venez de mentionner « Verdun est un peu

1 privilégiée avec un seul entrepreneur », qu'est-ce
2 que vous voulez dire?

3 R. Bien, ils n'avaient pas d'affaire à se casser la
4 tête avec d'autres entrepreneurs, c'était toujours
5 le même qui faisait tous les travaux. Ça veut dire
6 que, lorsqu'un appel d'offres était lancé, comme
7 tel, c'était toujours lui qui avait les projets.
8 (9:49:56)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[57]** Est-ce que vous savez comment ça se fait qu'il
11 avait... que c'était seulement lui qui était dans
12 ce secteur-là, outre le fait...

13 R. Oui, je sais pourquoi. C'est quand on retirait les
14 dossiers, on recevait l'appel immédiatement pour...
15 de voir à ne pas être sur le dossier lorsque ça
16 rentrerait.

17 Q. **[58]** Qui appelait?

18 R. C'était... ce lui qui m'appelait c'était monsieur
19 Tony Catania.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. **[59]** Comment ça se passait le téléphone, qu'est-ce
22 qu'il vous disait?

23 R. Sûrement qu'il me disait que... il savait,
24 premièrement, que j'avais retiré le dossier. Il

1 savait que ça m'intéressait. Il me disait que lui
2 aussi ça l'intéressait, c'était une Ville qu'il
3 travaillait beaucoup, c'était vraiment pratiquement
4 toujours lui qui y travaillait, que, normalement,
5 nous, il ne nous faisait pas de tort sur d'autres
6 projets, soit de Montréal ou un peu la Rive-Sud,
7 que lui voulait garder le secteur de Verdun.

8 Q. **[60]** Quand il vous disait qu'il ne vous faisait pas
9 de trouble sur, par exemple, la Rive-Sud, vous
10 compreniez quoi?

11 R. Bien, si on montait un projet sur la Rive-Sud, lui,
12 ça ne l'intéressait pas, il ne venait pas sur la
13 Rive-Sud, il ne venait pas à Montréal, il
14 s'occupait strictement de Verdun.

15 Q. **[61]** Non, mais vous compreniez quoi? Que si vous
16 soumissionniez à Verdun il allait soumissionner sur
17 la Rive-Sud, c'est ce que vous compreniez?

18 R. Bien, pas tout à fait comme ça. Mais, je veux dire,
19 si, moi, je ne lui donnais pas le O.K. sur Verdun,
20 on s'aventurerait, peut-être qu'il ne nous donnerait
21 pas le O.K... il pourrait retirer les dossiers
22 Montréal puis on n'aurait pas le O.K.

23 Q. **[62]** Et, ça, qu'est-ce que ça amènerait en
24 conclusion si vous n'auriez pas eu le O.K. pour la

1 Rive-Sud?

2 R. Bien, à la... c'est parce que lui ne retirait pas
3 sur la Rive-Sud. S'il aurait retiré, peut-être que
4 ça nous aurait créé des problèmes.

5 Q. **[63]** Quel genre de...

6 R. Mais si...

7 Q. **[64]** Excusez-moi.

8 R. « Tu n'aurais pas pu faire de la collusion si on
9 retirait sur la Rive-Sud. » Ça fait que là, en le
10 laissant chez lui, il nous laissait chez nous.

11 Q. **[65]** Dans les faits, pour la période où vous avez
12 été chez Sintra, de quatre vingt quinze (95) à deux
13 mille (2000), qu'est-ce qu'il en a été des appels
14 d'offres déposés par Sintra à Verdun?

15 R. À ma souvenance, on n'a déposé aucun appel à
16 Verdun... d'offres à Verdun.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[66]** Donc, contrairement à Montréal ou à ce que
19 vous nous avez dit jeudi dernier, à Verdun, vous
20 n'avez jamais tenu tête ou vous n'avez jamais
21 refusé de vous retirer?

22 R. Bien, j'ai tenu tête longtemps, mais je pense qu'en
23 tant que Québécois, la dernière journée, je

1 lâchais.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[67]** Ce qui a amené que vous n'avez pas jamais
4 déposé d'appel d'offres à Verdun?

5 R. Oui, ça se pourrait que j'en aie déposé, mais à ce
6 que je me souviens, peut-être que je n'en ai pas
7 déposé non plus.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[68]** Monsieur Théberge, je vais revenir avec ce que
10 vous venez de dire. Parce qu'il y a beaucoup de
11 sous-entendus dans ce que vous dites.

12 R. D'accord.

13 Q. **[69]** Quand vous dites : « En tant que Québécois, je
14 me retirais à la dernière minute », vous voulez
15 dire quoi?

16 R. Je veux dire qu'un Québécois a moins la tête dure
17 qu'un Italien. Un Italien, ça ne lâche pas le
18 morceau tant et aussi longtemps qu'on ne lui a pas
19 dit oui. Nous, en tant que Québécois, on vient
20 tannés et on dit oui, à la fin. Juste ça.

21 Q. **[70]** Est-ce que c'est la seule chose?

22 R. Pardon?

23 Q. **[71]** Est-ce que c'est la seule chose, le fait
24 d'avoir la tête dure...

1 R. Bien... oui, c'est la seule chose que j'ai voulu
2 dire.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[72]** Des soumissions de complaisance, pourquoi vous
5 avez... ce n'est pas quelque chose que vous avez pu
6 envisager dans le cas de Verdun?

7 R. Non, je n'ai pas envisagé les soumissions de
8 complaisance à Verdun.

9 Q. **[73]** Pourquoi?

10 R. Je ne le sais pas. Puis je ne m'en souviens pas.
11 Peut-être que j'en ai fait une à l'occasion, des
12 soumissions de complaisance, oui, mais... oui, ça
13 se pourrait. On pourra peut-être les sortir, là,
14 mais... je ne peux pas vous répondre.

15 Q. **[74]** Vous ne pouvez pas nous répondre précisément,
16 c'est...

17 R. Précisément, non.

18 Q. **[75]** Des appels de monsieur Catania, Tony Catania,
19 vous en avez eu combien, si on se porte sur une
20 période d'une année ou par mois ou comme vous
21 voulez?

22 R. Bien, il n'y a pas de période comme telle. La
23 période est quand les appels d'offres sont lancés,
24 c'est là que vient les appels. Normalement, en

1 hiver, il n'y en a pas beaucoup, si on prend la
2 période... c'est à peu près d'avril aller jusqu'à
3 septembre. Ça dépend le nombre de soumissions qui
4 sort à Verdun par année.

5 Q. **[76]** Et si je vous demandais une moyenne, ça
6 pourrait être quoi?

7 R. Ah! ça pourrait être peut-être deux ou trois. Parce
8 que Verdun aussi ça touche l'Île-des-Soeurs, ça ne
9 touche pas strict... juste Verdun, c'est l'Île-des-
10 Soeurs aussi avec.

11 Q. **[77]** Deux, trois. Deux, trois quoi?

12 R. Deux, trois appels d'offres. Il peut y avoir des
13 appels d'offres... deux, trois appels d'offres qui
14 sortent, par année, peut-être quatre ou cinq, là,
15 je ne peux pas vous dire.

16 Q. **[78]** D'accord. Et donc, les appels étaient en
17 fonction des appels d'offres. S'il y avait cinq
18 appels d'offres dans l'année, vous pouvez avoir
19 cinq appels?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[79]** On vient de parler de Verdun, qui était une
22 chasse gardée. Est-ce qu'il y a d'autres
23 arrondissements, à l'époque, ou d'autres
24 municipalités sur l'Île de Montréal où il y a une

1 chasse gardée?

2 R. Une chasse gardée aussi gardée que celle-là, je
3 n'en vois pas.

4 Q. **[80]** Mais moins gardée donc, vous pourriez penser à
5 quoi?

6 R. Il y avait peut-être un peu Ville Saint-Laurent,
7 mais elle était vraiment moins gardée que les
8 autres.

9 Q. **[81]** Ville Saint-Laurent, vous faites référence à
10 qui?

11 R. Bien, en alternance aux entrepreneurs qui
12 obtenaient les projets à Ville Saint-Laurent.

13 Q. **[82]** Quels étaient-ils?

14 R. Bien, ils étaient... la plupart des projets qui
15 obtenaient à Ville Saint-Laurent, c'était Infrabec,
16 ici, il y a eu aussi Les Entreprises Garnier et
17 Catania... Catania... Catania, Frank Catania.

18 Q. **[83]** O.K.

19 R. Non pas Tony, mais Frank Catania.

20 Q. **[84]** Et comment ça se déroulait dans le cas de
21 Ville Saint-Laurent?

22 R. Bien, je ne peux pas vous dire comment ça se
23 déroulait parce que je retirais très peu à Ville
24 Saint-Laurent. Je suis arrivé à Laval en quatre-

1 vingt-seize (96). C'est juste dans ce temps-là que
2 j'ai commencé à retirer les appels d'offres de
3 Ville Saint-Laurent.

4 Q. **[85]** Et donc, à partir de quatre-vingt-seize (96),
5 comment ça se déroule?

6 R. On ne peut pas dire que... je n'ai pas... très peu,
7 très peu retiré à Ville Saint-Laurent. La dernière
8 chose que j'ai retirée, c'est en l'an deux mille
9 (2000), puis Sintra, à la fin, n'a pas
10 soumissionné.

11 Q. **[86]** Pourquoi?

12 R. Premièrement, je n'étais plus à l'emploi de Sintra.

13 Q. **[87]** D'accord, c'est le contrat dont on a parlé la
14 semaine...

15 R. Oui, le contrat que vous avez parlé.

16 Q. **[88]** O.K. Si on se reporte, donc, avant le quinze
17 (15) juin deux mille (2000), de quatre-vingt-seize
18 (96), pour Ville Saint-Laurent, jusqu'au quinze
19 (15) juin deux mille (2000), est-ce que vous vous
20 rappelez d'un contrat où Infrabec avait été désigné
21 gagnant d'un contrat à Ville Saint-Laurent?

22 R. Oui, je me souviens, mais je ne peux pas vous dire
23 le nom du projet, mais je me souviens qu'Infrabec
24 avait été gagnant d'un projet à Ville Saint-
25 Laurent.

1 Q. **[89]** Qui avait été désigné gagnant avant le...
2 avant l'ouverture des soumissions? C'était ça le...

3 R. Oui, il avait été désigné gagnant avant l'ouverture
4 des soumissions.

5 Q. **[90]** D'accord et dans quel contexte ça avait été
6 déterminé qu'il était désigné gagnant?

7 R. Je ne me souviens pas.

8 Q. **[91]** D'accord. Relativement à ce contrat-là, que
9 vous faites référence sans vous en rappeler
10 précisément, est-ce qu'il y a eu des discussions
11 quant à la partie asphalte que Sintra aurait pu
12 réaliser?

13 R. Écoutez, il peut y en avoir eu, là, mais on peut
14 dire que... je ne me souviens pas. Je ne me
15 souviens pas si on... on a eu... si Sintra a
16 discuté de l'asphalte ou si Sintra a exécuté des
17 travaux à Ville Saint-Laurent pour Infrabec, je ne
18 m'en souviens pas.

19 Q. **[92]** Infrabec, qui était le répondant pour
20 Infrabec?

21 R. Monsieur Lino Zambito.

22 Q. **[93]** D'accord. Et est-ce que vous avez déjà été en
23 contact avec, toujours dans le cadre des affaires
24 avec le père de monsieur Lino Zambito? Monsieur
25 Giuseppe Zambito?

1 R. Dans le cadre des affaires, c'est un monsieur que
2 je connaissais, mais c'était surtout Lino qui
3 s'occupait de l'entreprise. Monsieur le père, comme
4 tel, je le voyais à l'occasion le samedi, au même
5 club de golf que moi et on se saluait et c'est
6 tout.

7 Q. [94] O.K., mais des discussions en regard d'un
8 contrat plus spécifique à...

9 R. Non, je ne m'en souviens pas. C'était surtout
10 monsieur Lino qui s'occupait des projets.

11 Q. [95] O.K. Si on revient à Verdun et avec Catcan,
12 est-ce que vous avez été appelé à faire, à un
13 moment donné, des travaux avec Catcan en... Sintra
14 et Catcan ensemble?

15 R. Non, on n'a jamais... on n'a jamais formé un
16 partenaire tous les deux ensemble.

17 Q. [96] O.K. Par rapport à d'autres... vous avez dit
18 Catcan, c'était une chasse gardée à Verdun. Est-ce
19 qu'il y a eu une exception à cette chasse gardée au
20 cours des années, toujours quatre-vingt-seize (96)
21 à deux mille (2000)?

22 R. Entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille (2000),
23 je ne pense pas, mais je pense qu'avant quatre-
24 vingt-seize (96), je pense qu'on a fait un petit...
25 des travaux d'asphalte à Verdun en libre

1 concurrence, qu'on avait rentré à Verdun.

2 Q. **[97]** O.K. Vous, c'est Sintra, à ce moment-là?

3 R. Chez Sintra, oui.

4 Q. **[98]** O.K. Mais... oublions Sintra. Quand je vous
5 demande une... parce que vous dites Catcan, c'était
6 l'entreprise qui avait main mise, disons, sur
7 Verdun. Est-ce qu'il y a eu une exception dans les
8 entrepreneurs qui ont pu exécuter des travaux à
9 Catcan... à Verdun, à part Catcan, pardon?

10 R. Votre question est toujours de mil neuf cent
11 quatre-vingt-seize (1996)?

12 Q. **[99]** Mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) à
13 deux mille (2000), là, la période où vous occupez
14 les fonctions chez Sintra au niveau de l'asphalte
15 puis vous tentez de percer le marché.

16 R. Non. Pour Sintra, on n'a jamais travaillé entre
17 quatre-vingt-quinze (95) et deux mille (2000) à
18 Verdun.

19 Q. **[100]** Non, oublions Sintra, un autre entrepreneur
20 qui aurait...

21 R. Ah, il y a eu...

22 Q. **[101]** qui aurait fait exception.

23 R. Oui, il y a eu un autre entrepreneur, après deux
24 mille (2000), il y eu... ils ont formé une
25 coentreprise, mais c'est après deux mille (2000).

1 Q. **[102]** D'accord, et à ce moment-là, qui a formé
2 cette coentreprise?

3 R. La coentreprise a été formée pour un projet, je
4 pense, c'était un projet de vingt-cinq (25) ou
5 trente millions (30 M\$), dans les années deux mille
6 un (2001) ou deux mille deux (2002). Elle était
7 formée de Louisbourg et de Catcan, à Verdun.

8 Q. **[103]** O.K., et comment ça... d'abord, comment vous
9 connaissez cette information?

10 R. Bien, je ne peux pas vous dire exactement comment
11 je connais l'information, mais j'ai connu
12 l'information. Qui me l'a donnée? Je ne le sais
13 pas, mais c'était peut-être le marché, dans ce
14 temps-là, qui m'avait donné l'information parce
15 qu'on va revenir cet après-midi sur Laval, on se
16 rencontrait, aussi, les entrepreneurs, à Laval, ça
17 fait que probablement quelqu'un qui m'avait dit
18 cette chose-là. Il trouvait que Catcan, c'était
19 trop gros pour lui. Le projet était trop d'une
20 grande ampleur. Ils avaient décidé de faire une...
21 un partenaire, un partenariat sur un projet de la
22 Ville de Verdun.

23 Q. **[104]** Avec Louisbourg. Louisbourg était représentée
24 par qui, à ce moment-là?

25 R. Bien, le propriétaire de Louisbourg, vous le

1 connaissez, c'est monsieur Tony Accurso. Mais qui
2 représentait Louisbourg avec monsieur Tony Catania,
3 je ne sais pas.

4 Q. **[105]** O.K. Comment ça s'était déroulé, les
5 discussions qui ont amené cette coentreprise,
6 toujours selon ce que vous avez entendu?

7 R. Selon qu'est-ce que j'ai entendu, je pense que
8 Louisbourg disait à Catcan que le projet était
9 d'une très grande envergure, c'était trop gros pour
10 lui, que c'était mieux de former une entreprise,
11 une coentreprise.

12 Q. **[106]** Et Louisbourg exécutait des travaux à quel
13 endroit, de façon générale?

14 R. Bien, de façon générale, Louisbourg, selon moi,
15 exécutait des travaux sur l'île de Montréal. La
16 rive nord. Voici les parties que moi je m'occupais,
17 dont je voyais Louisbourg. Est-ce qu'ils
18 travaillaient sur d'autres secteurs, je ne peux pas
19 vous répondre.

20 Q. **[107]** Par exemple, Laval?

21 R. Oui, j'ai mentionné Laval, oui.

22 Q. **[108]** Bon. Alors, vous avez parlé de la rive nord,
23 vous avez parlé de Montréal, et vous avez parlé de
24 Laval.

25 R. Exact, oui.

1 Q. **[109]** O.K. Toujours relativement à la période où
2 vous avez été chez Sintra, par rapport à Montréal,
3 vous nous avez parlé la semaine dernière que vous
4 avez été en contact avec certaines personnes
5 travaillant pour la Ville de Montréal, des
6 fonctionnaires, entre autres monsieur Gilles
7 Vézina. Est-ce que vous connaissez monsieur Luc
8 Leclerc?

9 R. Oui, je connais monsieur Luc Leclerc, oui.

10 Q. **[110]** D'accord. Est-ce que vous pouvez nous dire
11 comment vous le connaissez?

12 R. Bien, lorsque j'avais des contrats à Montréal entre
13 mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) et deux
14 mille (2000), c'est lui qui était le chargé de
15 projet sur les projets que j'ai exécutés à
16 Montréal.

17 Q. **[111]** Et vous avez été appelé à être en contact
18 avec monsieur Leclerc à combien d'occasions au
19 cours de ces années?

20 R. Oui. Juste vous dire que monsieur Leclerc n'était
21 pas sur le chantier, je ne me souviens pas de la
22 personne qui était sur le chantier comme
23 surveillant de chantier. J'ai peut-être rencontré
24 monsieur Leclerc, peut-être trois ou quatre fois
25 dans quatre ans, oui.

1 Q. **[112]** Et qu'est-ce que... Relativement à monsieur
2 Leclerc, qu'est-ce qui a été dit relativement à
3 lui, quand vous saviez là, que Sintra avait
4 monsieur Luc Leclerc comme répondant, quelle était
5 la réaction, ou votre réaction?

6 R. Ah, premièrement, tous les entrepreneurs à Montréal
7 voulaient avoir sur son chantier Luc Leclerc.
8 C'était une demande que chacun voulait avoir sur
9 son chantier, c'était le... une personne
10 importante.

11 Q. **[113]** Pourquoi?

12 R. Pour faire les faux extra.

13 Q. **[114]** Et qu'est-ce que vous voulez dire? Qu'est-ce
14 que vous voulez dire, pour faire les faux extra?

15 R. C'est donné à l'entrepreneur, de payer à
16 l'entrepreneur des quantités qu'il n'a pas faites.

17 Q. **[115]** Et ça c'était... C'était connu de vous?

18 R. C'était connu de moi, et c'était sûrement connu par
19 les autres entrepreneurs.

20 Q. **[116]** Et pourquoi vous dites sûrement connu des
21 autres entrepreneurs?

22 R. Parce que tous les entrepreneurs voulaient avoir
23 Luc Leclerc sur leur chantier. Luc Leclerc ne
24 dirigeait pas un seul chantier à la fois, peut-être
25 deux ou trois ou quatre chantiers à la fois, en

1 tant que gérant de projet.

2 Q. **[117]** Dans le cadre du travail que monsieur Leclerc
3 a été appelé à faire en relation avec Sintra, est-
4 ce que vous voulez nous dire, par la suite, qu'est-
5 ce qui est arrivé, là, de façon plus spécifique, de
6 Sintra par rapport à monsieur Leclerc?

7 R. Ça fait que, quand on avait... J'avais un directeur
8 de région qui s'appelait Mario Desrochers à Laval.
9 C'est lui qui s'occupait principalement des projets
10 de planage et revêtement à Montréal. Il avait eu
11 une demande de monsieur Luc Leclerc, monsieur Luc
12 Leclerc était après construire sa maison à La
13 Prairie... Oui. Oui, c'est plutôt à La Prairie. Il
14 avait eu une demande de faire l'aménagement
15 paysager. On avait opté - et moi aussi je lui avais
16 donné mon O.K. - on avait opté pour faire
17 l'aménagement paysager.

18 Q. **[118]** Est-ce que Sintra fait l'aménagement
19 paysager?

20 R. Non. Sintra ne fait pas d'aménagement paysager. On
21 avait donné l'aménagement paysager à un sous-
22 traitant.

23 Q. **[119]** Expliquez-nous, Monsieur Théberge, pour
24 quelle raison Sintra en vient à prendre de telles
25 décisions.

1 R. Premièrement, on ne savait... On ne pouvait pas
2 rembourser les faux extra en argent, et la demande
3 est venue de... Vu que monsieur Leclerc
4 construisait sa maison. Il avait besoin de
5 quelqu'un pour faire le paysagement. C'est vrai
6 qu'on n'était pas dans le paysagement, mais on
7 avait, à l'occasion, des sous-traitants en
8 paysagement, et on a engagé quelqu'un pour faire le
9 paysagement à la satisfaction de monsieur Leclerc
10 chez lui. Et Sintra a payé la facture.

11 Q. **[120]** Ça a été une facture à quel montant?

12 R. J'ai... Madame la Présidente, je n'ai pas le
13 montant exact, mais je peux vous dire que c'est
14 plus que vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Parce
15 que, pour vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), on
16 en a... C'est beaucoup plus que ça, mais comme je
17 ne travaillais plus chez Sintra, je ne suis pas
18 capable de retrouver la facture.

19 Q. **[121]** Quand vous dites puisque je ne travaillais
20 pas chez Sintra vous n'avez plus la facture, mais
21 au moment où le paiement de la facture...

22 R. Oui.

23 Q. **[122]** ... vous étiez toujours à l'emploi de Sintra?

24 R. Oui, j'étais toujours à l'emploi de Sintra, mais
25 c'est parce que dans le paysagement on en faisait

1 faire par d'autres comme tel, mais cette facture-là
2 elle a été... elle a été, si on veut, incorporée
3 dans d'autres factures de paysagement.

4 Q. **[123]** Vous venez, vous avez mentionné au début de
5 la narration de cet élément-là, que vous ne pouviez
6 pas rembourser de faux extra en argent. D'ailleurs
7 c'est pourquoi vous avez envisagé le paiement du
8 paysagement chez monsieur Leclerc. Est-ce qu'il y a
9 eu des faux extra qui ont été payés à Sintra
10 auparavant, avant cet événement-là?

11 R. Premièrement, premièrement ce n'est pas parce que
12 Sintra n'avait pas d'argent. Premièrement la
13 question ne nous avait pas été posée si on voulait
14 le payer... si on voulait le rembourser par
15 monsieur Leclerc, il ne nous a pas jamais posé
16 cette question-là. Il nous a laissé, il nous a dit
17 qu'il voulait avoir quelqu'un pour faire son
18 paysagement. C'est ce qu'on a fait. On n'a pas
19 échangé, on ne lui a pas donné d'argent, on a fait
20 strictement le paysagement. Et ça a compensé pour
21 les faux extra.

22 Q. **[124]** O.K. Et vous dites que ça a compensé pour les
23 faux extra, c'était quelle valeur les faux extra
24 que vous aviez, que Sintra avait obtenu?

25 R. C'est difficile pour moi de vous dire aujourd'hui

1 quels étaient les montants des faux extras parce
2 que ce n'est pas moi directement qui s'en occupait
3 avec monsieur Leclerc des faux extra. Je n'ai pas
4 de montant à vous donner, mais ça devait sûrement
5 être assez, comme les autres entrepreneurs, être
6 assez important.

7 (10:35:04)

8

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[125]** J'aimerais savoir, Monsieur Théberge, vous
12 avez dit que le montant du paysagement vous dites a
13 été incorporé dans d'autres aménagements?

14 R. C'est parce que...

15 Q. **[126]** Expliquez ce que vous voulez dire?

16 R. ... l'entreprise qui faisait le paysagement c'était
17 une entreprise qui en faisait pour chez nous, pour
18 d'autres travaux de Sintra.

19 Q. **[127]** Hum, hum?

20 R. Et normalement quand une personne facture, c'est
21 sûr qu'ils nous ont sûrement fait une facture
22 strictement pour... mais ce n'était pas à Brossard
23 qu'il habitait, strictement, ils nous ont fait une
24 facture sûrement pour l'aménagement de monsieur Luc
25 Leclerc, mais avec d'autres factures, mais là quand

1 on a payé, on a payé, on a fait un chèque pour le
2 total, mais je n'ai pas la facture en main pour
3 strictement les travaux de monsieur Leclerc.

4 Q. **[128]** Donc, ce que vous nous dites c'est qu'il y
5 avait une facture?

6 R. Exactement, il y avait une facture.

7 Q. **[129]** Pour monsieur Leclerc?

8 R. Exactement, oui.

9 Q. **[130]** Parce que tantôt j'ai compris que ce que vous
10 aviez dit c'est que l'argent avait été incorporé
11 dans d'autres factures?

12 R. Non, pas l'argent.

13 Q. **[131]** Le montant?

14 R. Oui, le montant, il avait été, c'est qu'on recevait
15 peut-être trois ou quatre factures à la fin de mois
16 parce qu'il travaillait pour nous.

17 Q. **[132]** Ce n'est pas un autre client qui a payé pour?

18 R. Non, non, ce n'est pas d'autres clients c'est
19 vraiment des travaux propres à nous.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. **[133]** Et quel était votre sentiment en regard du
22 fait que Sintra faisait les travaux de paysagement
23 chez monsieur Luc Leclerc?

24 R. Bon, ce n'est pas un sentiment honorable, là. Mais
25 je veux dire quand tu as une dette à donner à

1 quelqu'un tu lui dois... tu lui dois une dette, on
2 considérerait qu'on lui devait une dette pour les
3 faux extra et c'est la demande qu'on avait eue de
4 monsieur Leclerc. Ça fait qu'on a fait le
5 paysagement.

6 Q. **[134]** Et par rapport à tout ce contexte-là comment,
7 je comprends que vous honoriez une dette, mais vous
8 vous sentiez comment?

9 R. Bien je me sentais correct parce que c'était quand
10 tu es dans la collusion, ça fait partie d'un
11 milieu, ça fait partie d'un tout. Moi ça faisait
12 partie de ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[135]** Est-ce que vous vous affichiez chez monsieur
15 Leclerc?

16 R. Non, on n'avait pas envoyé de « pick up » Sintra.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[136]** Pourquoi?

19 R. Premièrement, on n'a pas personne qui travaille
20 dans le paysagement.

21 Q. **[137]** Et est-ce que vous avez répondu spontanément,
22 on n'a pas envoyé de camionnette Sintra, est-ce que
23 votre réaction par rapport à ça, est-ce que vous
24 étiez content qu'il y ait rien d'identifié à
25 Sintra?

1 R. Oui, on n'avait pas besoin de s'identifier là,
2 parce que nous des arbres et du gazon puis du pavé
3 uni, on n'en faisait pas. La personne qui dirigeait
4 le chantier versus notre sous-traitant était quand
5 même le propriétaire de la maison qui disait au
6 sous-traitant quoi faire. Je ne verrai pas pourquoi
7 qu'on aurait été là, nous, qu'on aurait envoyé un
8 ou deux journaliers ou quoi que ce soit pour
9 vérifier si le travail était bien fait. Quand on a
10 reçu la facture, on s'est informé si le travail
11 avait été bien fait et il était satisfait du
12 travail fait par le paysagiste. Et on a payé la
13 facture.

14 Q. **[138]** Et je dois...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[139]** Quel montant allait à monsieur Leclerc sur
17 les faux extra et à l'entrepreneur, quel
18 pourcentage?

19 R. C'est difficile à vous dire le pourcentage, nous on
20 a remboursé avec strictement du paysagement, on ne
21 lui a jamais donné d'argent, Madame.

22 Q. **[140]** Et ça c'est une fois le paysagement, est-ce
23 que c'est arrivé seulement une fois?

24 R. Oui, oui, mais ça comprenait plusieurs travaux
25 qu'on a faits à Montréal. Nous, on n'a pas fait des

1 travaux pendant... de quatre-vingt-quinze (95) à
2 l'an deux mille (2000), on a peut-être fait de
3 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000), peut-
4 être cinq ou six travaux qu'on a faits de planage
5 et revêtement. Ça fait qu'on a payé à monsieur
6 Leclerc versus le paysagement. De quels montants
7 étaient les faux extra, je ne peux pas vous
8 répondre.

9
10

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[141]** Même pas un ordre de grandeur?

13 R. Il était sûrement... même si je ne peux pas
14 répondre un ordre de grandeur, ils étaient sûrement
15 très appréciés.

16 Q. **[142]** Très appréciés ou très appréciables? Je veux
17 dire, importants?

18 R. Oui, ils étaient sûrement importants.

19 (10:11:10)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[143]** J'imagine, les deux?

22 R. Les deux, oui.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[144]** C'était plus important, pour commencer, puis

1 c'était apprécié après, c'est ça?

2 R. Bien, si on veut, oui.

3 Q. **[145]** O.K. Et vous avez mentionné « Je ne vois pas
4 pourquoi Sintra aurait envoyé un journalier
5 s'assurer de quelqu'un sur le chantier qui était
6 content », ça c'est une chose. Mais est-ce que,
7 justement, vous n'étiez pas rassuré de ne pas être
8 obligé d'envoyer les gens de Sintra et s'afficher
9 Sintra sur place?

10 R. On n'a pas besoin d'être rassuré, on avait monsieur
11 Leclerc, qui était quand même un ingénieur, qui
12 était quand même capable de diriger, s'il voulait
13 avoir un arbre à droite ou un arbre à gauche. Je ne
14 verrais pas pourquoi qu'on aurait envoyé une
15 camionnette de Sintra, avec un contremaître, pour
16 vérifier si l'arbre était à la bonne place.

17 Q. **[146]** Monsieur Théberge, la question était plutôt :
18 Vous étiez content qu'il n'y ait pas de camionnette
19 Sintra dans l'entrée chez monsieur Leclerc pendant
20 qu'on faisait des travaux de paysagement alors que
21 Sintra est une compagnie d'asphalte?

22 R. C'est exact, on n'avait pas besoin de s'afficher
23 dans la cour de monsieur Luc Leclerc, qui avait sa
24 maison à côté de monsieur Frank Catania.

1 Q. **[147]** De monsieur Frank Catania ou de son fils?

2 R. De monsieur... Ah! je ne peux pas vous répondre,
3 c'est un ou l'autre.

4 Q. **[148]** Est-ce que vous avez été appelé à être en
5 lien avec d'autres fonctionnaires de la ville de
6 Québec... pas de Québec, pardon, de Montréal, soit
7 monsieur Michel Paquette, monsieur François
8 Thériault?

9 R. Non, c'est des personnes, à la Ville de Montréal,
10 que je ne connais pas.

11 Q. **[149]** D'accord. Si je vous demande, dans quel
12 département plus spécifiquement ils travaillaient,
13 vous n'êtes pas en mesure de nous le dire?

14 R. Non, je ne peux pas vous le dire.

15 Q. **[150]** O.K. Ça fait que... monsieur Robert Marcil?

16 R. Robert Marcil, il n'était pas à la Ville entre
17 quatre vingt quinze (95) et l'an deux mille (2000).
18 Je pense qu'il était à Ville LaSalle dans le temps.

19 Q. **[151]** D'accord. Donc, pendant ces années-là, vous
20 n'avez pas été en contact avec lui?

21 R. Non.

22 Q. **[152]** Pendant qu'il était à Ville LaSalle, est-ce
23 que vous avez été en contact avec lui, pendant ces

1 années-là?

2 R. Oui, à Ville LaSalle, j'ai été en contact avec
3 monsieur Robert Marcil, oui.

4 Q. **[153]** D'accord. Vous avez été en contact dans
5 quelles circonstances?

6 R. Il s'occupait des projets qu'on exécutait à Ville
7 LaSalle, oui.

8 Q. **[154]** Et comment ça se déroulait?

9 R. Ça se déroulait très bien, alors aucun problème, on
10 était en libre concurrence.

11 Q. **[155]** Est-ce que vous avez été appelé à avoir des
12 rencontres plus personnalisées avec monsieur
13 Marcil?

14 R. Oui, on a eu, à l'occasion, quelques rencontres à
15 la ville même de Ville LaSalle. Donc, on discutait
16 du chantier et chacun... chacun apportait des
17 problèmes, si on avait des problèmes au chantier et
18 on essayait d'apporter des correctifs.

19 Q. **[156]** Toujours dans le cadre du travail, mais en
20 dehors du lieu de travail de monsieur Marcil, est-
21 ce que vous avez été en contact avec lui?

22 R. Non, aucun contact avec monsieur Marcil.

23 Q. **[157]** Avec monsieur Yves Themens?

24 R. Aucun contact avec monsieur Yves Themens.

1 Q. **[158]** Avec monsieur Michel Lalonde? Est-ce que vous
2 le connaissez?

3 R. Oui, je connais monsieur Michel Lalonde.

4 Q. **[159]** D'accord. Vous le connaissez depuis combien
5 de temps?

6 R. Ah! à partir... bien, on va parler toujours de
7 quatre vingt quinze (95) à deux mille (2000), je
8 l'ai connu peut-être un peu avant quatre vingt
9 quinze (95).

10 Q. **[160]** Peut-être un peu avant quatre vingt quinze
11 (95), ça pourrait remonter à quelle année?

12 R. Peut-être dans les années quatre-vingt-cinq (85),
13 quatre-vingt-sept (87).

14 Q. **[161]** Quand même quelques années avant mil neuf
15 cent quatre vingt quinze (1995).

16 R. C'est exact.

17 Q. **[162]** D'accord. Alors, vous l'avez connu dans
18 quelles circonstances?

19 R. Bien, on travaillait à Montréal et on faisait des
20 projets de planage pour la Ville de Montréal.

21 Q. **[163]** Et là, à ce moment là, est-ce qu'on se situe
22 dans les premières années où vous l'avez connu,
23 quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-sept (87)?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[164]** D'accord. Vous le connaissiez dans ce
3 contexte-là. Par la suite, quel est son rôle?

4 R. Bien, c'est lui qui... c'est lui qui fait les
5 estimés de fin de mois pour l'entrepreneur.

6 Q. **[165]** Il travaille pour qui à ce moment là?

7 R. C'est... c'est Lalonde, ça ne fonctionne pas sur le
8 nom de Lalonde dans le temps. Je ne peux pas vous
9 dire.

10 Q. **[166]** O.K. Et, lui, il travaille pour quel type
11 d'entreprise?

12 R. Une entreprise de génie civil.

13 Q. **[167]** Une firme de génie civil.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[168]** Lui, c'est un ingénieur, monsieur Lalonde?

16 R. Monsieur Lalonde est un ingénieur.

17 Q. **[169]** Alors, vous le connaissez dans ces
18 circonstances-là. Relatez à madame la présidente et
19 à monsieur le commissaire ce qui se déroule,
20 comment ça se passe avec lui, des événements
21 spécifiques?

22 R. En quatre-vingt-sept (87)?

23 Q. **[170]** Bien, en quatre-vingt-cinq (85), quatre-

1 vingt-sept (87), ce qui vous amène, là...

2 R. Bien, on se connaît, comme tel, on commence à se
3 connaître puis on fait des travaux à la Ville de
4 Montréal en planage.

5 Q. **[171]** Et son rôle, qu'en est il rela...

6 R. Il est comme ingénieur et gérant de projet pour les
7 projets à Montréal.

8 Q. **[172]** D'accord. Et au niveau de la surveillance des
9 travaux, le suivi des travaux, le paiement, comment
10 ça se passe?

11 R. Il a un surveillant des travaux pour Montréal. Lui,
12 c'est lui qui fait le décompte des fins de mois.
13 Son surveillant lui remet les quantités de planage
14 qu'on a exécuté, à la fin du mois. Lui remet toutes
15 les quantités qu'on a faites de planage, à la fin
16 du mois à son patron, qui est Michel Lalonde.

17 Q. **[173]** D'accord, et donc, c'est avec Michel Lalonde
18 que vous discutez?

19 R. Oui, c'est avec Michel Lalonde qu'on discute parce
20 que mon contremaître de chantier m'a remis les
21 quantités exactement nous, qu'est-ce qu'on a
22 exécuté, puis lui a les quantités de son
23 surveillant de chantier aussi.

24 Q. **[174]** Comment ça se passe? Les discussions?

25 R. Bien, les discussions... les discussions, chacun

1 fait valoir son point, on est à peu près identique
2 au point de vue de la quantité.

3 Q. [175] O.K. et...

4 R. Il me fait un décompte progressif et la Ville nous
5 paye.

6 Q. [176] Alors ça, à ce moment-là, ce sont des
7 quantités réalisées? Des quantités qui ont été
8 posées?

9 R. Bien, il y a eu une occasion qu'on a fait du
10 planage, je ne sais pas en quelle année, avant mil
11 neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont les
12 quantités... il y a eu un peu de quantités
13 supplémentaires qui nous ont été payées comme
14 telles parce qu'on avait eu des difficultés un peu
15 sur le projet à l'exécution parce qu'on faisait du
16 planage sur la rue Saint-Denis. Ça fait que je lui
17 avais fait part qu'on avait eu des problèmes
18 beaucoup parce qu'il y avait beaucoup de
19 signalisation puis on n'avait pas un prix... très
20 ordinaire, on avait un prix pour faire la job. Ça
21 fait qu'on s'était entendu à la fin qu'il m'avait
22 donné un peu plus de quantités pour compenser pour
23 qu'on fasse plus de profit.

24 Q. [177] Ça, on peut situer ça en quelle année,
25 Monsieur...?

1 R. Avant mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

2 Q. **[178]** Entre quatre-vingt-cinq (85) et quatre-vingt-
3 dix (90)?

4 R. Oui.

5 Q. **[179]** O.K., puis à ce moment-là, quelle a été la
6 contrepartie de Sintra au moment où... vous dites,
7 il nous a donné un peu plus de quantités?

8 R. Bien, je ne me souviens pas exactement des
9 quantités, mais la contrepartie, c'est que... je ne
10 me souviens pas exactement du montant, mais on lui
11 a dit... moi, je lui avais donné entre six mille
12 dollars (6 000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$)
13 en argent à monsieur Michel Lalonde.

14 Q. **[180]** En redevance sur les extras payés en surplus,
15 c'est ça?

16 R. C'est exact.

17 Q. **[181]** Des cadeaux à des fonctionnaires de la Ville
18 de Montréal, est-ce que vous en avez remis au cours
19 des années où... on se resitue en mil neuf cent
20 quatre-vingt-quinze (1995), là, et suivantes?

21 R. Oui, je pense...

22 (10:19:23)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[182]** Plus particulièrement en quatre-vingt-seize
25 (96).

1 Me CLAUDINE ROY :

2 Q. **[183]** Seize (16), pardon, oui.

3 R. Quatre...

4 Q. **[184]** Quatre-vingt-quinze (95), quand vous
5 commencez, oui.

6 R. Bon, O.K.

7 Q. **[185]** Quatre-vingt-seize (96).

8 R. Bon, je pense qu'on était comme les autres
9 entreprises, donc, on donnait des billets de
10 hockey, on donnait des bouteilles de vin, c'est à
11 peu près les parties qu'on donnait puis on allait
12 dîner, à l'occasion, avec les fonctionnaires.

13 Q. **[186]** Et quand vous dites « On allait dîner, à
14 l'occasion, avec les fonctionnaires », avec quels
15 fonctionnaires plus spécifiquement que vous êtes
16 aller dîner?

17 R. Si on prend le fonctionnaire, monsieur Gilles
18 Vézina, qui est ingénieur, peut-être une ou deux
19 fois par année, j'allais dîner avec lui pour
20 connaître le programme de l'année... quel programme
21 qu'on aurait dans l'année, qu'est-ce qui venait en
22 appels d'offres dans les mois suivants de l'année
23 courante.

24 Q. **[187]** Avec d'autres fonctionnaires pour des dîners?

25 R. Bien, avec la Ville, c'est le seul.

1 Q. **[188]** O.K. Avec d'autres personnes? Donc, vous
2 spécifiez avec... de la Ville, c'était le seul,
3 d'autres fonctionnaires de d'autres villes à cette
4 époque-là?

5 R. Vous voulez parler des villes de la rive sud?

6 Q. **[189]** Non, mais je ne sais pas, c'est parce que
7 vous dites « des fonctionnaires de la Ville »,
8 est-ce que...

9 R. J'ai dit : « Des fonctionnaires de la Ville de
10 Montréal ».

11 Q. **[190]** O.K.

12 R. C'était le seul.

13 Q. **[191]** O.K. Est-ce qu'avec Michel Lalonde, vous avez
14 eu des dîners comme ça?

15 R. J'ai peut-être eu dans les cinq ans... cinq ans ou
16 dans les quatre ans, peut-être deux dîners et c'est
17 tout.

18 Q. **[192]** O.K. Et j'ai oublié de vous demander tout à
19 l'heure, après, vous nous avez relaté l'événement
20 où vous avez remis une somme d'argent entre six
21 mille (6 000 \$) et dix mille dollars (10 000 \$) à
22 monsieur Lalonde. Est-ce qu'après mil neuf cent
23 quatre-vingt-seize (1996), vous... dans le même
24 genre de contexte de travail, vous avez été appelé
25 à remettre des sommes d'argent à monsieur Michel

1 Lalonde?

2 R. Non, j'ai appris ça... je n'ai jamais remis de
3 l'argent à Michel Lalonde.

4 Q. **[193]** D'accord et en regard de la surveillance de
5 vos travaux, est-ce que monsieur Lalonde a été
6 impliqué dans les travaux de Sintra, après mil neuf
7 cent quatre-vingt-seize (1996)?

8 R. Non. À partir de mil neuf cent quatre-vingt-seize
9 (1996), c'était monsieur Luc Leclerc qui s'occupait
10 des travaux.

11 Q. **[194]** O.K. Monsieur Lalonde n'était plus là?

12 R. Bien, il avait peut-être d'autres dossiers, mais il
13 ne s'occupait pas de ces dossiers-là.

14 Q. **[195]** D'accord. Vous avez parlé, dans les cadeaux,
15 les bouteilles de vin, c'était donné à qui?

16 R. Bien, on en donnait... on en donnait beaucoup.
17 C'était... c'était... ce n'est pas une question que
18 c'était la mode, mais c'était comme ça, on donnait
19 environ deux bouteilles de vin, peut-être à Luc
20 Leclerc, à Gilles Vézina et des fonctionnaires
21 aussi, parce que je travaillais sur la rive sud, je
22 travaillais sur la rive nord, ça fait qu'on en
23 donnait un peu à tout le monde.

24 Q. **[196]** Quand vous dites « on en donnait beaucoup »,
25 si on se place au niveau de Sintra, ça pouvait

1 représenter combien?

2 R. Moi, je vous parle au niveau monétaire de qu'est-ce
3 que je faisais au niveau de la Ville et des
4 fonctionnaires au nord et au sud, peut-être entre
5 huit mille (8 000 \$) et dix mille dollars
6 (10 000 \$) d'achat de bouteilles de vin.

7 Q. **[197]** Pour que vous distribuiez à quelle période de
8 l'année plus spécifiquement?

9 R. Bien, c'était préférable... c'était dans le temps
10 de Noël.

11 Q. **[198]** Et les livraisons se faisaient à quel
12 endroit?

13 R. La plupart du temps, les livraisons se faisaient
14 directement à leur domicile. Ma secrétaire avait
15 l'adresse de chacun et on engageait un
16 commissionnaire pour livrer l'ensemble de ces
17 bouteilles-là? Il y avait même des compagnies qui
18 se faisaient... qu'on pouvait engager, là, je ne me
19 souviens pas les noms de compagnie, qui faisaient
20 la distribution des cadeaux pour nous.

21 Q. **[199]** Vous avez parlé aussi des loges de hockey.

22 R. Oui. On avait... on avait une fois par année, une
23 fois ou deux fois par année, on louait une loge et
24 on invitait les personnes... des personnes au
25 hockey.

1 Q. **[200]** Ça, ça pouvait représenter... une soirée type
2 là, comment ça se déroulait?

3 R. Bien, on faisait l'invitation et on servait un
4 buffet aussi, il y avait un buffet qui était dans
5 la loge et ça comprenait tout, apéritif et digestif
6 et le vin. Et les gens qu'on invitait là, il y
7 avait des gens du ministère, il y avait des gens de
8 la Ville... de Ville... mais c'était... c'était
9 vraiment un remerciement, si on veut.

10 Q. **[201]** Et cette loge-là pouvait accueillir combien
11 de personnes?

12 R. Entre dix (10) et douze (12) personnes.

13 Q. **[202]** Quand vous dites « des gens du ministère »,
14 on parle de quel ministère?

15 R. Des gens du ministère des Transports.

16 Q. **[203]** Quand vous parlez des gens de la Ville?

17 R. Quand je parle des gens de la Ville, c'étaient
18 sûrement monsieur Gilles Vézina et Luc Leclerc.

19 Q. **[204]** O.K. Les gens du ministère des Transports,
20 qui étaient-ils?

21 R. Je regrette, mais je ne me souviens pas des noms.

22 Q. **[205]** Ça pouvait avoir quelle valeur une soirée
23 comme celle que vous venez de nous décrire?

24 R. Quand on était entre dix (10) et douze (12)
25 personnes, entre trois mille et cinq mille dollars

1 (3 000 \$-5 000 \$).

2 Q. **[206]** Ça pouvait arriver à combien d'occasions dans
3 une année où Sintra recevait dans une loge?

4 R. Dans mon cas à moi, c'était un soir ou deux soirs
5 par année.

6 Q. **[207]** Ça, c'est la période qui coïncide à... se
7 termine avec le quinze (15) juin deux mille (2000),
8 l'événement de l'attentat, où vous nous avez dit,
9 par la suite, vous avez quitté chez Valmont Nadon.
10 Mais, pendant cette période de quatre-vingt-quinze
11 (95) à deux mille (2000), mais particulièrement
12 quatre-vingt-seize (96) à deux mille (2000), là, on
13 a parlé de Montréal, mais Sintra a également tenté
14 de percer le marché de Laval.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[208]** D'accord. Et voulez-vous mentionner quel est
17 l'événement qui a déclenché là, finalement, votre
18 désir pour Sintra de percer le marché et de
19 Montréal et de Laval?

20 R. Bien, de Montréal, on l'avait percé le marché, on
21 faisait... on faisait de l'asphalte à Montréal.

22 Q. **[209]** O.K. Mais, c'est quoi? Il y a un événement
23 dans la vie de Sintra là, qui fait en sorte que
24 vous venez mieux positionner pour soumissionner et
25 à Montréal et à Laval.

1

2

3 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
4 Sténographe officielle

5

6

7

8 Rosa Fanizzi (Tableau #296989-1)
9 Sténographe officielle

10